

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [07/03/2023](#)

Séance du 23 février 2023

Date de convocation : 14 février 2023
Date d'affichage : 14 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 27
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Géraud de Sabran Pontevès, Alain de Villebonne, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag Béatrice Paumier-Lallemand, Joëlle Richaud Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Bernadette Vitale

Procurations de : François Bonnet à Alain de Villebonne, Mariane DomeizeL à Pierre Aubois, Marc Duval à Jean-Marc Brabant, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Alain Gueydon à Geneviève Jean, Franck Laroche à Joëlle Richaud Nathalie Le Bouc à Alain Gouirand, Jean-François Lovisolo à Jean-Luc Borel, Brigitte Margaillan à Séverine Maugan-Curnier.

Absents et excusés : Emilie Bastié, Anne-Marie Dauphin, Rose-Marie Dumontier, Samantha Khalizoff et Michel Partage. Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag.

Monsieur Gregory RISBOURG est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-010
Budget général 2022 - Approbation du compte de gestion

Rapporteur : Robert TCHOBDRNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-31 et L. 1612-12 ;

Vu la délibération n°2021-034-1 du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 de COTELUB ;

Vu la délibération n°2021-043 du 27 mai 2021 approuvant la décision modificative n°1 ;

Vu la délibération n°2021-101 du 4 novembre 2021 approuvant la décision modificative n°2 ;

Vu l'instruction budgétaire M14 applicable aux EPCI.

Considérant ce qui suit :

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire entend débat et arrête les comptes de gestion du comptable public.

Le compte de gestion a été produit par la Trésorerie de Pertuis et celui-ci présente des résultats concordants avec celui présenté par Monsieur le Président.

Les résultats de l'exercice 2022 présentés par le comptable public dans le projet de compte de gestion joint et dont Monsieur le Président donne lecture :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 843 813,37 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 178 066,01 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	665 747,36 €
RESULTAT REPORTÉ N-1	4 262 271,61 €
RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	4 928 018,97 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 447 926,82 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 833 591,80 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	614 335,02 €
RESULTAT REPORTÉ N-1	2 406 199,02 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	3 020 534,04 €

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De constater que le compte de gestion 2022 n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante ;
- D'arrêter le compte de gestion 2022 ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De constater** que le compte de gestion 2022 n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante ;
- **D'arrêter** le compte de gestion 2022 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Grégory Risbourg
Secrétaire de séance

Robert Tchobdrenovitch
Président

